

### LISTE DES PRÉSENCES

Catégorie	Nom		Présent	Absent
Représentants du voisinage	M. Yvon Berthiaume (président du Comité) – Ste-Sophie		x	
	Mme Lorraine Couët – Ste-Sophie			x
	M. Robert Proulx – Ste-Sophie			x
	M. André Boucher – Ste-Sophie			
	M. Roger Landry – Prévost		x	
	M. Robert Vedrine – Ste-Anne-des-Plaines			x
	Mme Céline Mul – St-Jérôme			x
	M. Ronald Gill – Ste-Sophie		x	
Représentants du milieu municipal	Municipalité de Ste-Sophie	M. Yvon Brière		x
		Mme Louise Melançon		x
	MRC de la Rivière du Nord : Mme Danielle Simard			x
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : M. Christian Leclair		x	
	Municipalité de Saint-Hippolyte	M. Philippe Roy		x
		Mme Geneviève Simard		x
Représentants des groupes environnementaux	Association des riverains du lac L’Achigan : M. Georges Raymond		x	
	Hortifolie : M. Paul Doré		x	
Représentants des organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Mme Danielle Larouche	x	
		M. Alain Grégoire	x	
	CLD de la Rivière-du-Nord : Mme Yanie Villeneuve			x
Représentant du milieu agricole	UPA : M. Roger Chaumont		x	

**WASTE MANAGEMENT :**

M. Martin Dussault, Directeur des affaires publiques

M. Hugues Vincelette, Coordonnateur des relations communautaires

M. Simon Mercier, Directeur des opérations du site

***TRANSFERT ENVIRONNEMENT :***

M. André Delisle, animateur

M. Alex Craft, rapporteur

Mme Alexandra Boileau, rapporteuse

Mme Élodie Rolland, rapporteuse

**COMITÉ DE VIGILANCE**

**Lieu d'enfouissement de Waste Management, Sainte-Sophie**  
**Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie**  
**25 mars 2010**  
**19 h 00**

---

**Ordre du jour (proposition)**

- 19 h 00 Mot de bienvenue
- 19 h 05 Approbation du compte rendu (réunion du 3 décembre 2009)
- 19 h 10 Actions de suivi
- Représentation des groupes environnementaux et des municipalités (St-Hippolyte et Ste-Sophie)
- 19 h 20 Rapports d'activités
- Registre des plaintes
  - Suivi « goélands » et programme d'abattage
  - Visites du site Internet
  - Courriels
  - Rapport annuel 2009
- 19 h 50 Suivi sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et mémoire de Waste Management en lien avec la politique
- 20 h 20 Pause
- 20 h 30 Suivi du projet de développement : présentation de la chronologie et des phases de développement en fonction du décret
- 20 h 40 Divers et prochaine réunion
- 20 h 45 Fin de la rencontre

**COMITÉ DE VIGILANCE  
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

Sainte-Sophie, le 15 janvier 2010

Madame Louise Lalonde  
180, 59<sup>e</sup> avenue  
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1N9

***Objet : Remerciements***

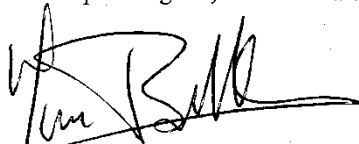
---

Madame Lalonde,

J'ai pris connaissance des résultats de la dernière élection municipale à Saint-Hippolyte et c'est avec regrets que j'ai appris que vous ne représenteriez plus la municipalité au Comité de Vigilance.

Au nom des membres du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre participation très active aux travaux du comité et pour la qualité de vos interventions.

Je vous prie d'agréer, Madame Lalonde, l'expression de mes sentiments distingués.



Yvon Berthiaume  
Président du Comité de Vigilance  
du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie

Bonjour;

D'abord je profite de cette occasion pour vous souhaiter une bonne heureuse année à vous tous de WM et aussi aux membres du comité de vigilance. Ce fut un réel plaisir de vous côtoyer tous et je dis chapeau à votre professionnalisme et votre sens du respect de la population et des membres du comité.

Faire partie du comité de vigilance a été parmi mes tâches des plus intéressantes en tant que conseillère municipale.

Bonne chance.

Louise Lalonde



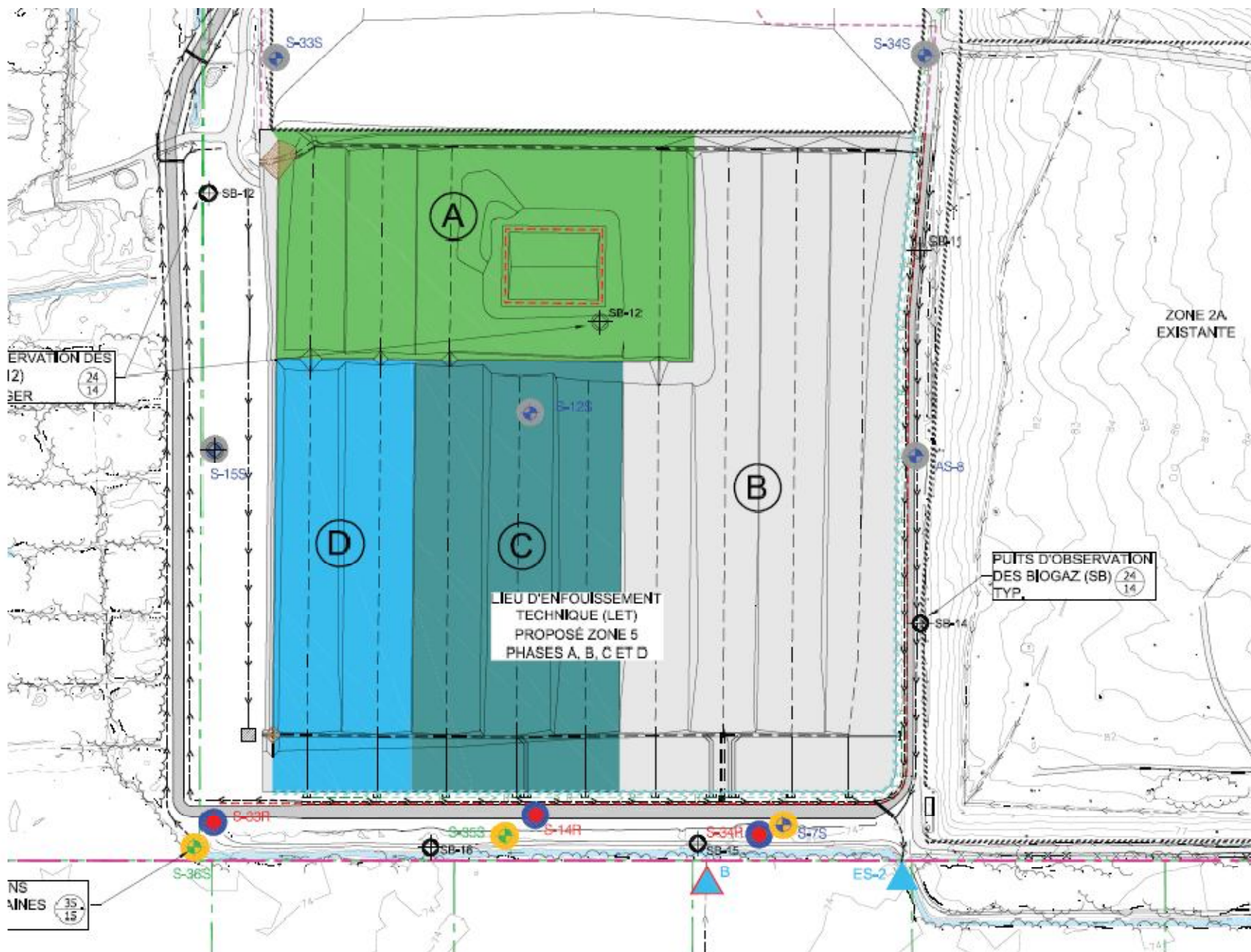
## Liste des plaintes – LET Sainte-Sophie

DATE DE LA PLAINTÉ	PLAIGNANT	NATURE DE LA PLAINTÉ	CAUSES ET MESURES CORRECTIVES
10 janvier 2010 (2010-01)	Mme Lorraine Couët Citoyenne	Odeurs de biogaz, secteur de l'intersection de la Route 117 et du Rang Ste- Marguerite, vers 9h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer l'opération optimale du système de captage des biogaz</li> <li>▪ Amélioration du recouvrement final Z-1</li> <li>▪ Améliorations majeures au système de captage des biogaz Z-1 prévues à l'été 2010</li> <li>▪ Alerte au smog en vigueur pour la région</li> </ul>
			▪
			▪
			▪
			▪
			▪

2 février 2010







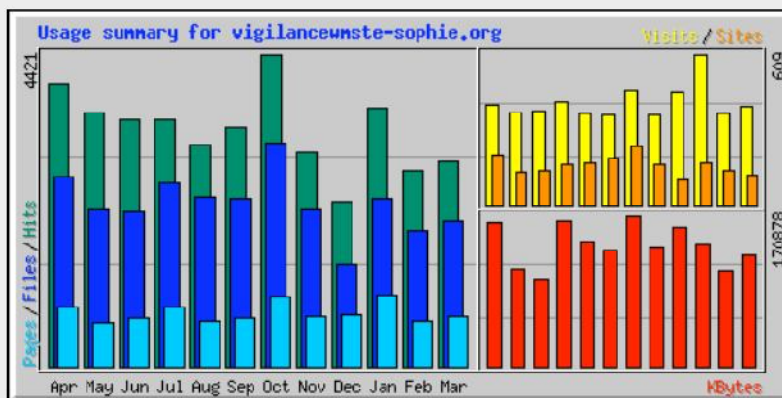


Usage Statistics for vigilancewmste-sophie.org - Last 12 Months

24/03/10 17:27

## Usage Statistics for vigilancewmste-sophie.org

Summary Period: Last 12 Months  
Generated 24-Mar-2010 04:18 EDT



Summary by Month										
Month	Daily Avg				Monthly Totals					
	Hits	Files	Pages	Visits	Sites	KBytes	Visits	Pages	Files	Hits
<a href="#">Mar 2010</a>	120	85	29	16	120	127228	399	713	2050	2898
<a href="#">Feb 2010</a>	99	69	23	13	138	109779	372	644	1934	2780
<a href="#">Jan 2010</a>	118	77	32	19	171	139049	609	1006	2394	3671
<a href="#">Dec 2009</a>	75	47	23	14	105	157987	459	732	1457	2344
<a href="#">Nov 2009</a>	101	74	23	12	164	135158	366	711	2233	3041
<a href="#">Oct 2009</a>	142	102	32	15	238	170878	465	1000	3172	4421
<a href="#">Sep 2009</a>	112	79	22	12	187	131336	361	687	2393	3383
<a href="#">Aug 2009</a>	101	77	20	11	171	141494	371	638	2398	3148
<a href="#">Jul 2009</a>	112	83	26	13	164	165612	422	833	2598	3500
<a href="#">Jun 2009</a>	116	73	22	12	139	98230	384	676	2199	3494
<a href="#">May 2009</a>	116	71	19	12	135	110985	375	614	2231	3609
<a href="#">Apr 2009</a>	133	89	28	13	203	163771	409	847	2679	4000
<b>Totals</b>						<b>1651457</b>	<b>4992</b>	<b>9101</b>	<b>27738</b>	<b>40289</b>

Generated by [Webalizer Version 2.01](#)

Mois et année	Nombres de visiteurs	Remarques
Juillet 2008	491	
Août 2008	413	
Septembre 2008	319	
Octobre 2008	452	
Novembre 2008	564	Période d'audiences publiques
Décembre 2008	537	Période d'audiences publiques
Janvier 2009	524	
Février 2009	556	
Mars 2009	498	
Avril 2009	409	
Mai 2009	375	
Juin 2009	384	
Juillet 2009	422	
Août 2009	371	
Septembre 2009	361	
Octobre 2009	465	
Novembre 2009	366	
Décembre 2009	459	
Janvier 2010	609	
Février 2010	372	
Mars 2010	399 (au 24 mars)	

Total des visites depuis Juillet 2008 : 9 346

Nombre moyen de visites par mois (juillet 2008 à février 2010) : 447,4

**Date:** Tue, 12 Jan 2010 09:07:21 -0500 [12.01.2010 09:07:21 EDT]

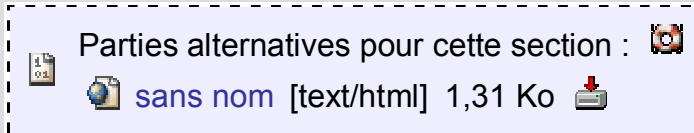
**De:** Georges Raymond <georgesraymond@sympatico.ca> 

**À:** info@vigilancewmste-sophie.org, vincent vincelette  
<hvincele@wm.com>

**Sujet:** Re: Personne responsable (environnement) St Hippolyte

**Partie(s):** Télécharger toutes les pièces jointes (en format .zip)

**En-têtes:** Montrer tous les en-têtes



Bonjour M. Berthiaume et Vincelette

A notre dernière réunion, je vous avais mentionné que la personne représentant la Municipalité de St Hippolyte avait changé.

C'est a dire Madame Lalonde n'est plus conseillère et elle a été remplacé par M. Philippe Roy nouveau conseiller et responsable a l'environnement.

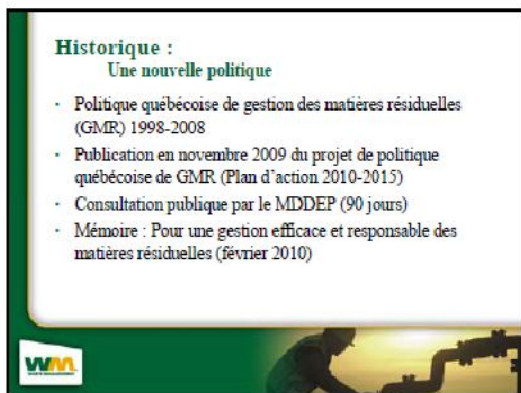
Il était entendu qu'une lettre de votre part devait être achemié a M. Roy afin de l'invité a participer au comité de Vigilance et ce a la prochaine

réunion soit le 25 mars prochain. J'ai rencontré M. Roy hier soir lors de l'assemblée et n'avait pas reçu de lettre a ce jour. Pourriez vous

faire suite a ma demande et acheminé par courriel tous les info concernant notre dernière réunion du 3 décembre dernier.

Merci pour votre assistance

Georges Raymond



**Options technologiques :**  
Des pistes de discussion

- Questionnement sur la reconnaissance des seules méthodes de compostage et biométhanisation

Recommandation

- Besoin d'études sur le cycle de vie et sur l'efficacité des technologies biologiques et thermiques



**Opportunités énergétiques :**  
Efficacité et débouchés

- Harmonisation avec la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*
- Surplus de compost à prévoir

Recommandation :

- Acceptation des procédés thermiques et biologiques



**Pour un financement équitable :**  
Associer l'entreprise privée

- Effet pernicieux dans le traitement inéquitable des projets publics versus les projets privés
- Information à la clientèle, à l'avance, de la hausse prévue des coûts d'élimination

Recommandations :

- Financement des projets de traitement des matières organiques, sans égard au caractère public ou privé du promoteur
- Entrée de la nouvelle taxe de 9,50\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2011



**Exportation des matières :**  
Un risque à prévenir

- Possibilité d'un problème d'exportation des déchets, là où les tarifs deviendront plus compétitifs


Recommandation :

- Taxes d'élimination directement aux postes de transbordement



**Définir avant de bannir :**  
Quels contrôles ?


- Interrogation sur la manière et la responsabilité de contrôler pour éviter l'enfouissement du papier et du carton
- Contrôle à la source : identification du générateur, intervention facilitée, évitement de souillage de la matière dans le transport
- Prudence et réalisme au niveau du bannissement des organiques : capacités de traitement, délais d'entrée en vigueur, mise en place des collectes, sensibilisation



**Définir avant de bannir :**  
Quels contrôles ?

Recommandations :

- Contrôle des déchets à la source
- Prudence et réalisme dans l'interdiction d'enfouir
- Accord avec les exigences de garanties financières et d'assujettissement au processus d'évaluation et d'examen public des projets de traitement de matières organiques





### 2. Autres priorités d'intervention

- Plus de réduction à la source
- Aide aux ICI
- Encadrement des CRD



### Réduction à la source : Plus d'efforts

- Ralentissement de la production de matières résiduelles, en deçà de l'augmentation annuelle du PIB

#### Recommandations :

- Groupe de travail des intervenants clés sur le problème du suremballage
- Campagne sans précédent d'éducation et de sensibilisation de la population



### Pour les ICI :

#### Une aide concrète

- Secteur qui génère le plus de matières résiduelles (41% en 2008) et envoie le plus à l'élimination (45% en 2008)
- Aide aux propriétaires et gestionnaires de PME
- Programmes de reconnaissance
- Responsabilités additionnelles de supervision ou de coordination des activités de GMR des ICI
- Recommandation du BAPE dans son rapport sur le projet de Sainte-Sophie



### Pour les ICI :

#### Une aide concrète

#### Recommandations :

- Partie des fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles aux ICI
- Obligation de fournir les équipements requis pour la récupération des matières valorisables pour les promoteurs immobiliers et les gestionnaires de tours à bureaux
- Limitation du rôle de GMR des municipalités au secteur résidentiel



### Les résidus CRD :

#### Un encadrement nécessaire

- Secteur d'activité le plus performant avec l'atteinte d'un taux de valorisation de 74 % en 2008
- Accumulation et empilement de grandes quantités de résidus vs dépôts de matériaux secs abolis
- Contrôle des écoulements et des nuisances visuelles

#### Recommandation :

- Encadrement resserré des activités des entreprises de récupération de matériaux secs et exigence de garanties financières



### 3. Moyens de réussir

- Leadership
- Flexibilité



### Lutte au gaspillage : Leadership essentiel

« En tant que leader nord-américain de la GMR, Waste Management est stimulé à l'idée d'œuvrer dans ce domaine en pleine effervescence technologique et d'apporter son expérience opérationnelle pour une implantation efficace et réussie de nouveaux procédés »

« L'assurance d'obtenir des débouchés pour une matière valorisée doit guider les choix du MDDEP, sans quoi l'atteinte de l'objectif de mettre fin au gaspillage est vouée à l'échec »



### Gestion des organiques : Ouverture et souplesse

- Flexibilité à l'égard d'autres technologies et procédés thermiques de mise en valeur des matières organiques
- Plus grande place au secteur privé, détenteur de savoir et de technologies
- Gestion des attentes du public et procédure graduelle, en fonction des performances, au fur et à mesure de l'implantation de nouvelles installations
- Plan d'action réaliste avant de bannir les matières organiques des LET, aujourd'hui sécuritaires et générateurs d'énergie utile à la communauté
- Analyse du cycle de vie de la GMR et étude sur les technologies de mise en valeur
- Obtention de la confiance de la population lors de la mise en place des nouvelles technologies : examen public des projets au terme de l'évaluation des impacts sur l'environnement



### Questions et commentaires





**Pour une gestion efficace et  
responsable des matières résiduelles**

**Mémoire présenté au**

**Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs**

**Par**



**Dans le cadre de la consultation sur  
le projet de politique québécoise  
de gestion des matières résiduelles**

**FÉVRIER 2010**

## Table des matières

<b>Sommaire exécutif</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de Waste Management</b>	<b>5</b>
Leader de la valorisation énergétique	5
Des initiatives durables	6
Collaboration et consultation de la population	7
<b>Contexte</b>	<b>9</b>
<b>WM à l'ère de la gestion des matières organiques</b>	<b>11</b>
Alliances stratégiques pour gérer les matières organiques	11
<b>Les défis d'une saine gestion des matières organiques</b>	<b>13</b>
Ouverture sur les technologies	13
Efficacité et débouchés	14
Pour un financement équitable	14
Prévenir les risques d'exportation des matières	15
Bien définir avant de bannir	16
<b>Autres priorités d'intervention</b>	<b>18</b>
Réduire davantage à la source	18
Contrôle et réduction du suremballage	18
Une aide concrète pour les ICI	20
Un encadrement nécessaire pour les résidus CRD	22
<b>Se donner les moyens de réussir</b>	<b>23</b>
<b>Sommaire des recommandations</b>	<b>25</b>

## Sommaire exécutif

Waste Management, la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord, est heureuse de participer à la consultation publique entourant la publication en novembre dernier du nouveau projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

En tant qu'acteur important de la gestion des matières résiduelles au Québec, notre entreprise a été à même de constater les progrès réalisés au cours des dix dernières années et les défis qu'est appelée à relever la province. Le nouveau projet de politique s'attaque énergiquement au traitement des matières organiques et notre entreprise souhaite participer activement à ce nouveau grand chantier en apportant son expertise et en exposant la réalité opérationnelle dans laquelle s'engagent ces travaux d'importance.

Waste Management a réalisé différentes alliances stratégiques afin de développer et d'appuyer de nouvelles technologies de gestion des matières organiques et d'en extraire de l'énergie. Notre entreprise est en mesure d'offrir des procédés de compostage et de bio-méthanisation qui sont pour l'instant les méthodes privilégiées par le nouveau projet de politique pour gérer les matières organiques de la province.

Nous sommes cependant d'avis que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) doit faire preuve de flexibilité à l'égard d'autres technologies. Il nous apparaît fondamental que le ministère accorde la même reconnaissance aux procédés thermiques qu'aux procédés biologiques lorsque ceux-ci permettent de mettre en valeur les matières organiques et de substituer un combustible fossile. La question des débouchés des produits mis en valeur est centrale et doit être au cœur de la nouvelle politique, sans quoi l'objectif de mettre fin au gaspillage est raté.

Les nouvelles technologies prometteuses sont appelées à être implantées au cours des prochaines décennies. Waste Management souhaite faire partie des promoteurs qui mettront en place ces nouvelles installations. Il est prévisible que ces nouvelles infrastructures feront l'objet d'expérimentation et d'ajustement avant d'offrir le rendement optimal espéré. À notre connaissance, à ce jour, aucune installation en sol nord-américain n'est en mesure d'accueillir les centaines de milliers de tonnes de matières organiques que le MDDEP veut voir gérer dans ces infrastructures. Il y a donc lieu de bien gérer les attentes du public et de procéder graduellement, en fonction des performances qui seront constatées au fur et à mesure de l'implantation de nouvelles installations.

## PROJET – POUR DISCUSSION

Dans ce contexte, il est fondamental de bien définir un plan d'action réaliste avant de bannir les matières organiques des lieux d'enfouissement, aujourd'hui sécuritaires et générateurs d'énergie utile à la communauté. A eux seuls, les lieux d'enfouissement desservant le grand Montréal produisent l'équivalent de 40 mégawatts d'électricité. Avant de déplacer massivement les matières qui sont actuellement gérées de façon efficace dans des installations à sécurité optimale, le MDDEP doit avoir l'absolue certitude qu'il obtiendra un gain environnemental.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### **Présentation de Waste Management**

Waste Management (WM) est la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles au monde. Elle œuvre à travers l'ensemble de l'Amérique du Nord où elle possède et opère, à ce jour, 367 divisions de collecte et de transport, 355 postes de transbordement, 134 centres de tri, 16 centres de valorisation énergétique et 273 lieux d'enfouissement parmi lesquels 111 valorisent le biogaz généré en énergie.

Au Canada, Waste Management opère 116 divisions de collecte et de transport, 20 centres de tri et 18 lieux d'enfouissement, desservant au total 4,5 millions de clients résidentiels et 170 000 clients commerciaux et industriels, répartis dans neuf provinces.

Au Québec, Waste Management emploie environ 300 personnes dans huit divisions : à Montréal, Sainte-Sophie, Drummondville, Saint-Étienne-des-Grès, Gatineau, Saguenay, Val d'Or et Magog. Dans la province, l'entreprise assure chaque semaine la gestion des matières résiduelles de plusieurs milliers d'industries et de commerces et de plusieurs centaines de milliers de citoyens.

Waste Management constitue un maillon essentiel du service public avec ses activités de collecte, de transport, de récupération des matières recyclables et d'élimination sécuritaire des résidus ultimes. Fournisseur de services essentiels aux collectivités et gestionnaire responsable des matières résiduelles, Waste Management possède deux lieux d'enfouissement technique : le site de Sainte-Sophie dans les Laurentides et celui de Saint-Nicéphore, dans la région Centre-du-Québec.

Dans le cadre de ses activités, Waste Management accorde une toute première importance à l'environnement, en encourageant la récupération et en assurant la protection de la santé du public et du milieu naturel. Sa politique environnementale vise non seulement la conformité aux lois et aux règlements, mais l'atteinte de performances environnementales qui surpassent ces exigences. Waste Management assume un leadership dans la définition des meilleures pratiques de gestion pour prévenir les dommages à l'environnement et offrir les services aux plus bas coûts à ses clients.

#### **Leader de la valorisation énergétique**

Waste Management est aussi un leader dans la valorisation énergétique à l'échelle nord-américaine. Notre entreprise a développé plus d'une centaine de projets de mise en valeur des biogaz aux lieux d'enfouissement qu'elle opère, dont à Sainte-Sophie, dans un projet unique au Québec. À partir des biogaz qu'elle capte à ce lieu d'enfouissement de la région des Laurentides, Waste Management approvisionne en énergie la papetière Cascades, de Saint-Jérôme, ce qui permet à cette dernière de

## PROJET – POUR DISCUSSION

réduire sa consommation de gaz naturel et d'économiser substantiellement, permettant de consolider les quelque 500 emplois de l'usine de Saint-Jérôme et de ses filiales. Plus récemment, Waste Management a été choisie par la société d'état Hydro-Québec pour produire à partir des biogaz de son lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, 7,6 mégawatts d'électricité. Ce projet permettra non seulement de distribuer de l'énergie verte sur le réseau public québécois, mais aussi d'alimenter un complexe de serres qui sera implanté sur la propriété et contribuera à la création d'une cinquantaine d'emplois permanents.

### Des initiatives durables

C'est d'ailleurs par ce type de développement durable que notre entreprise entrevoit sa croissance au cours de la prochaine décennie et qu'elle planifie la desserte des communautés à la recherche de solutions de plus en plus vertes. Waste Management a pris des engagements concrets en matière de développement durable, en se fixant des cibles précises à atteindre d'ici les dix prochaines années. :

- Augmenter la quantité de matières recyclables traitées. Waste Management récupère actuellement huit millions de tonnes de matières recyclables, et d'ici 2020, elle compte en récupérer plus de 20 millions de tonnes, répondant ainsi aux besoins croissants dans le domaine.
- Augmenter la valorisation énergétique des matières résiduelles. À l'heure actuelle, Waste Management génère assez d'énergie pour alimenter annuellement l'équivalent d'un million de foyers. D'ici 2020, l'entreprise prévoit générer suffisamment d'énergie pour alimenter l'équivalent de plus de deux millions de foyers, doublant ainsi la mise en valeur énergétique des matières résiduelles.
- Investir jusqu'à 500 millions de dollars annuellement en immobilisations, sur une période de 10 ans, pour améliorer de 15 % l'efficacité énergétique de la flotte de véhicules de l'entreprise et réduire de 15 % d'ici 2020, les émissions qui y sont associées. L'entreprise prévoit également investir dans des technologies qui permettront de valoriser de plus grandes quantités de matières résiduelles.
- Protéger et réhabiliter des habitats fauniques sur ses propriétés à travers l'Amérique du Nord. D'ici 2020, Waste Management vise à quadrupler le nombre de ses installations certifiées par le Wildlife Habitat Council, passant ainsi de 24 à 100 et portant à plus de 60 000 le nombre d'hectares réservés à la conservation des habitats fauniques.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Collaboration et consultation de la population

Pour Waste Management, une saine gestion de ses opérations déborde le cadre réglementaire et s'appuie sur des principes de transparence et de collaboration avec les communautés où l'entreprise opère. Au Québec, dans la gestion de ses deux lieux d'enfouissement, Waste Management agit de manière proactive en consultant les citoyens avec qui elle cohabite en vue d'améliorer ses pratiques, une façon de faire qui va bien au-delà des exigences réglementaires et du processus du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE). Avec des campagnes d'information et des initiatives de pré-consultation des citoyens sur nos projets, avec la mise en place de comités de vigilance, avec des publications régulières destinées aux communautés où nous sommes installés, nous sommes heureux de dialoguer avec les intervenants qui s'intéressent à nos activités. C'est aussi avec confiance et enthousiasme que nous soumettons nos projets à l'examen du public et, si cela est requis, d'ajuster nos propositions.

D'ailleurs, lors de son passage le 15 février 2010 devant la Commission parlementaire qui étudiait les activités du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le président de cet organisme, Pierre Renaud, citait en exemple Waste Management pour ses initiatives de consultation des citoyens :

*« On a un projet comme Sainte-Sophie par exemple. C'est un site d'enfouissement où la population avait beaucoup de craintes voilà six ans, lorsque c'est passé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le promoteur a fait une consultation préalable, qui, je pense, a été à son avantage, pour se rendre en audience publique cette fois-ci, où il y avait, quoi, une dizaine de personnes, avec des questions très pointues cette fois-là que la commission a très bien répondu pour modifier le projet. Mais de 200 à 300 personnes qui ne voulaient pas le projet au premier projet, c'est-à-dire voilà six ans, à une dizaine de personnes, je me dis que le promoteur a quand même fait un bon travail à ce niveau-là. Et c'est exactement ce qu'il faut qu'il fasse, parce que, quand il ne la fait pas, cette consultation préalable, c'est le BAPE qui doit avoir tous ces gens-là. »*

*- témoignage de Pierre Renaud, président du BAPE, devant la Commission des Transports et de l'Environnement, le lundi, 15 février 2010*

Par ses multiples activités réparties sur tout le continent nord-américain, Waste Management possède une vaste expérience lui permettant de proposer des solutions adaptées aux besoins des communautés où elle œuvre. Elle a la capacité d'offrir une

## PROJET – POUR DISCUSSION

panoplie de services allant de la récupération au traitement des résidus ultimes. Waste Management entend poursuivre sa collaboration avec les intervenants intéressés à la gestion des matières résiduelles et avec le Gouvernement du Québec dans l'élaboration de la future politique. Notre entreprise souhaite apporter son éclairage dans le choix de solutions réellement efficaces et viables, tant sur le plan environnemental qu'économique. C'est dans cette optique que nous participons aux présentes consultations et que nous entendons maintenir des liens constants avec les différents paliers de gouvernements et l'ensemble des intervenants du secteur.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Contexte

En tant qu'acteur important de la gestion des matières résiduelles au Québec, Waste Management a pu constater au cours des dix dernières années une importante progression dans ce domaine d'activités partout dans la province, mais aussi des défis importants à relever, comme en témoigne le bilan de 2008 de Recyc-Québec.

La dernière décennie a été influencée par la Politique 1998-2008 du Gouvernement du Québec qui poursuivait deux objectifs fondamentaux : premièrement, récupérer 65% des matières résiduelles pouvant être valorisées et, deuxièmement, assurer l'élimination sécuritaire des résidus ultimes. Des objectifs ambitieux si l'on considère qu'au point de départ, le taux de récupération au Québec se situait à 42% et que seulement quelques-uns des 62 sites de disposition répondaient aux normes aujourd'hui exigées dans les lieux d'enfouissement technique sécuritaires.

D'abord, pour une première fois, le Québec récupère et valorise davantage de matières (52% du total généré) qu'il en élimine. Certains verront le verre à moitié plein, d'autres à moitié vide, mais toujours est-il que les quantités détournées de l'élimination ont plus que doublé entre 1998 et 2008, ce qui constitue une nouvelle très encourageante. De plus, les matières qui n'ont pu être récupérées sont désormais acheminées dans des lieux d'enfouissement technique dans lesquelles elles sont gérées de façon sécuritaire, ce qui est de nature rassurante. Avec un peu de recul, on peut affirmer que la politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a fait progresser le Québec sur le plan environnemental.

L'objectif de mettre en valeur 65% des matières ayant un potentiel d'être valorisées n'a pu être atteint, mais, selon nous, cela ne devrait pas être perçu comme un échec, mais plutôt comme une étape importante de franchie et une solide base sur laquelle s'appuyer pour faire encore mieux dans la décennie à venir.

Si le Québec a raté sa cible de 2008, c'est entre autres en raison de la forte hausse du taux de génération des matières résiduelles, ce à quoi la nouvelle politique devra s'attaquer par des mesures visant à réduire à la source la génération de matières résiduelles. D'autre part, le taux de valorisation des matières organiques qui est demeuré plutôt faible, à 12% dans le secteur municipal, doit également faire l'objet de mesures particulières. En fait, il s'agit du défi de la prochaine décennie, auquel s'attaque énergiquement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

## PROJET – POUR DISCUSSION

Ce grand défi de détourner de l'élimination les matières organiques n'est pas unique au Québec. Dans de nombreuses communautés nord-américaines où notre entreprise œuvre, la gestion des matières organiques est certes l'un des sujets les plus abordés par notre clientèle. Sensible aux besoins des communautés que nous desservons, notre entreprise a réalisé plusieurs acquisitions de technologies et conclu des alliances stratégiques avec d'autres promoteurs, en vue de développer des solutions qui pourront éventuellement répondre aux attentes de la clientèle.

Waste Management est entrée dans l'ère de la gestion des matières organiques et souhaite contribuer à relever le défi que propose le gouvernement du Québec. Dans le cadre de la consultation sur le Plan d'action 2010-2015, notre entreprise souhaite apporter son éclairage sur la base de son expertise technique développée dans des centaines de communautés nord-américaines.

Tout en reconnaissant les grands enjeux du Plan 2010-2015, notre entreprise tient à sensibiliser les autorités aux défis associés à la mise en œuvre des stratégies et actions proposées et à partager l'expérience de ses réalités opérationnelles.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### **WM à l'ère de la gestion des matières organiques**

Dans toutes les collectivités où œuvre Waste Management, l'objectif de l'entreprise est d'offrir à la clientèle les solutions les mieux adaptées aux besoins. De plus en plus, la gestion des matières organiques apparaît comme un besoin grandissant. La situation n'est pas différente ailleurs en Amérique du Nord qu'ici au Québec. Depuis plusieurs années déjà, Waste Management a développé une expertise dans le domaine du compostage pour traiter les matières organiques. Notre entreprise est fort attentive à l'évolution des nouvelles technologies permettant de valoriser les matières organiques et d'en extraire un produit utile.

À ce jour, Waste Management possède et opère 23 centres de traitement des matières organiques à travers l'Amérique du Nord. Ce nombre est appelé à augmenter au cours des prochaines années. La direction de l'entreprise a annoncé son intention ferme d'ajouter à ses infrastructures de nouvelles technologies qui permettront éventuellement d'offrir de nouvelles options pour la gestion des matières résiduelles de notre clientèle. Les acquisitions récentes faites par Waste Management démontrent hors de tout doute ses orientations et son engagement envers le développement des nouvelles technologies de valorisation des matières organiques.

#### **Alliances stratégiques pour gérer les matières organiques**

Waste Management a notamment annoncé en 2009 un investissement important dans l'entreprise Terrabon qui transforme les matières organiques en biomasse pour ensuite utiliser celle-ci dans le processus de raffinage de l'essence pour les véhicules automobiles.

Plus récemment, en janvier 2010, Waste Management a annoncé un important investissement dans Harvest Power, une entreprise spécialisée dans le traitement des matières organiques, active dans plusieurs régions de l'Amérique du Nord. Harvest Power œuvre dans les domaines du compostage, de la bio-méthanisation et de la gazéification.

Au cours des derniers jours, Waste Management a annoncé un investissement dans la firme sherbrookoise Enerkem, spécialisée dans la gazéification des matières résiduelles. Notre entreprise souhaite contribuer au développement de cette technologie de transformation des matières en gaz synthétique ensuite converti en carburant liquide.

## PROJET – POUR DISCUSSION

Waste Management travaille également en partenariat avec la firme ontarienne Wright qui a développé une technologie de transformation de la matière organique en compost ou en biocombustible. Wright Technology est l'entreprise ayant développé les infrastructures qui gèrent les matières organiques sur le site même de Walt Disney, à Orlando et celles implantées tout près du village olympique de Whistler, au nord de Vancouver.

Tous ces investissements témoignent de la volonté de Waste Management de participer activement dans le développement des nouvelles technologies en vue d'enrichir l'offre de services de l'entreprise. Le Québec s'est engagé sur la voie technologique et Waste Management souhaite accompagner les autorités dans l'implantation des nouveaux procédés.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### **Les défis d'une saine gestion des matières organiques**

En analysant le bilan 2008 produit par Recyc-Québec sur la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec, nous comprenons fort bien l'emphase qui est mise par le MDDEP sur la gestion des matières organiques. Pour que le Québec atteigne le nouvel objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par habitant, il est nécessaire d'implanter des mesures additionnelles contribuant à mettre en valeur les matières organiques. Le gouvernement a clairement choisi de faire des investissements massifs pour permettre aux municipalités de récupérer et de valoriser les matières organiques. Waste Management ne peut être en désaccord avec l'objectif poursuivi par le MDDEP pour améliorer la valorisation des matières organiques.

### **Ouverture sur les technologies**

Notre entreprise se questionne toutefois sur la limitation aux seules méthodes de compostage et de bio-méthanisation pour parvenir à son objectif. Ce faisant, nous sommes d'avis que le Québec se prive d'innovations technologiques. Nous croyons que le Québec devrait tirer profit de l'effervescence technologique et gagnerait à faire preuve de plus de souplesse en laissant les autorités locales et les promoteurs s'entendre sur les technologies les mieux adaptées aux besoins spécifiques des communautés. Le MDDEP devrait profiter de l'analyse du cycle de vie de la gestion des matières résiduelles qu'il entend réaliser (action 32) pour évaluer d'autres méthodes de valorisation des matières organiques. Une telle analyse devrait d'ailleurs être l'une des premières mesures réalisées dès l'adoption du Plan 2010-2015 et précéder toute autorisation de construction des installations de bio-méthanisation. Les autorités municipales pourraient ainsi décider en toute connaissance de cause, avec l'assurance d'utiliser de façon optimale les fonds dont elles disposent.

**Recommandation 1 : Waste Management recommande au MDDEP de réaliser dans les meilleurs délais une analyse du cycle de vie de la gestion des matières résiduelles et d'y inclure une étude sur l'efficacité des technologies disponibles pour éclairer le choix des autorités municipales. Cette analyse du cycle de vie devrait être publiée avant que ne soit délivrée toute autorisation de construction d'une installation de bio-méthanisation.**



## PROJET – POUR DISCUSSION

### Efficacité et débouchés

Nous croyons que dans la mise en œuvre de son plan d'action 2010-2015, le MDDEP doit harmoniser son approche à celle développée dans « *La stratégie énergétique du Québec 2006-2015* » adoptée par le gouvernement du Québec. Dans ses orientations et ses priorités d'action on y retrouve « *Utiliser l'énergie de façon plus efficace* ». On y traite de la valorisation de la biomasse et des déchets urbains. Nous sommes d'avis qu'un procédé thermique permettant de convertir une matière en énergie et de substituer un combustible fossile entraîne autant de bénéfices qu'un procédé biologique réintroduisant une matière dans le cycle naturel. Le produit tiré d'un procédé thermique, comme un bio-combustible, a l'avantage de trouver preneur facilement (usine de cogénération, cimenteries) alors que les débouchés pour les produits issus de procédés biologiques demeurent encore incertains et difficiles. Les exemples de plate-forme ayant empilé des milliers de tonnes de compost, sans que leurs exploitants ne soient capables d'écouler ces produits sur le marché, ont été nombreux au Québec au cours des dernières années. Il est fréquent que des exploitants de plate-forme doivent procéder à l'élimination de plusieurs milliers de tonnes de compost n'ayant pu être utilisé ou commercialisé. Il est primordial de trouver au préalable les débouchés pour les matières valorisées, sans quoi l'objectif de mettre fin au gaspillage est raté.

**Recommandation 2 : Waste Management recommande au MDDEP d'accorder la même reconnaissance aux procédés de traitement thermique qu'aux procédés biologiques comme étant des activités de valorisation lorsque ceux-ci permettent de substituer un combustible fossile.**

### Pour un financement équitable

Par ailleurs, le financement des infrastructures de traitement des matières organiques occupe une place importante dans le Plan d'action 2010-2015 du MDDEP. Ce faisant, le gouvernement du Québec souhaite stimuler l'implantation de nouvelles installations. Notre entreprise voit toutefois un effet pernicieux dans le traitement inéquitable des projets publics versus les projets privés. En effet, autant pour ce qui est des projets de compostage que des projets de bio-méthanisation, le MDDEP propose un financement deux fois plus élevé lorsqu'il s'agit de dossiers émanant de corps publics. Conséquemment, les coûts d'opération des corps publics seront nécessairement plus bas, créant en leur faveur un avantage concurrentiel. Cette situation risque de décourager des investissements privés qui sont nécessaires au développement technologique et bénéfiques pour la croissance économique du Québec. Waste Management s'explique mal un tel favoritisme envers les corps publics. En bout de ligne, ce sont les mêmes matières à valoriser et le même environnement à protéger.

## PROJET – POUR DISCUSSION

**Recommandation 3 : Waste Management recommande au MDDEP d'assurer un financement équitable des projets de traitement des matières organiques, sans égard au caractère public ou privé du promoteur, et ce afin d'assurer un environnement concurrentiel sain.**

Sur la façon de financer le programme d'infrastructures, notre entreprise invite le MDDEP à repousser l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe à l'enfouissement de 9,50\$ au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette mesure serait raisonnable et permettrait aux exploitants de lieux d'enfouissement d'informer leur clientèle convenablement et à l'avance qu'une nouvelle hausse significative de leur taux d'élimination leur sera appliquée au début de la nouvelle année financière. Autant les municipalités que les entreprises gèrent des budgets serrés et elles ont besoin de planifier de nouvelles dépenses, surtout lorsqu'elles sont aussi importantes que dans le cas d'une augmentation de cette envergure. Le MDDEP n'est pas sans se rappeler les nombreuses difficultés d'implantation de la première taxe de dix dollars vécues en 2006. En plein milieu d'année financière, les exploitants de lieux d'enfouissement avaient dû imposer à leur clientèle, sans pratiquement aucun préavis, une hausse importante de leurs coûts de gestion des matières résiduelles. Cela avait résulté en plusieurs litiges alors que des municipalités refusaient de payer ces nouveaux coûts dont elles devenaient plus tard les bénéficiaires via le programme de redevances.

**Recommandation 4 : Waste Management recommande au MDDEP de repousser au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de 9,50\$ afin d'éviter les impacts budgétaires non planifiés sur la clientèle qui devra assumer de nouveaux coûts d'importance.**

### Prévenir les risques d'exportation des matières

Par ailleurs, cette nouvelle charge de 9,50\$ qui viendra s'ajouter à la taxe actuelle de 10,73\$, pour un total de 20,23\$ la tonne, risque de créer un problème d'exportation des déchets à l'extérieur de la province, où les tarifs deviendront plus compétitifs, voire alléchants, par rapport à ceux en vigueur sur le territoire québécois. Pour contrer cette possibilité, le MDDEP devrait s'assurer de faire prélever les taxes d'élimination, qu'il appelle redevance exigible à l'enfouissement, aux postes de transbordement. Il empêchera ainsi l'exportation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets à l'extérieur de la province.

**Recommandation 5 : Waste Management recommande au MDDEP de prélever les taxes d'élimination directement au poste de transbordement afin d'empêcher l'exportation des déchets à l'extérieur de la province.**

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Bien définir avant de bannir

D'autre part, dans la stratégie 4 de son plan d'action, le MDDEP prévoit bannir des lieux d'enfouissement différentes matières. D'ici 2013, il entend bannir l'enfouissement du papier et du carton.

En tant que plus grand récupérateur de matières recyclables en Amérique du Nord, Waste Management est d'accord avec le fait que le papier et le carton doivent absolument être acheminés aux centres de tri en vue d'être recyclés. C'est par cette filière qu'on peut y redonner la plus grande valeur. Notre entreprise s'interroge toutefois sur le contrôle qui devra être exercé pour éviter l'enfouissement de ces matières et surtout sur la question de déterminer qui en aura la responsabilité. Notre entreprise recommande que le contrôle des matières soit fait à la source et non à la destination finale alors que les matières seront déchargées au lieu d'enfouissement. Dans un premier temps, une vérification à la source permettra d'identifier qui a jeté aux rebuts une matière recyclable et facilitera l'intervention auprès du générateur. Dans un deuxième temps, cela évitera de transporter inutilement une matière recyclable parmi un tas de déchets, ce qui dans un tel cas rendrait la matière souillée et irrécupérable.

**Recommandation 6 : Waste Management recommande au MDDEP de faire réaliser à la source le contrôle des déchets avant que ceux-ci ne soient acheminés vers les lieux d'enfouissement afin d'éviter que ne soient éliminées des matières recyclables comme le papier et le carton.**

Le MDDEP entend également élaborer une stratégie en vue de bannir, d'ici dix ans, l'enfouissement des matières organiques putrescibles.

Waste Management invite le MDDEP à la prudence et à faire preuve de réalisme lorsqu'il élaborera sa stratégie. D'abord de prudence en s'assurant que les infrastructures mises en place pour gérer les matières organiques seront capables d'accueillir toutes les matières putrescibles générées, ce qui représente des quantités de l'ordre d'environ 1 million de tonnes par année dans un scénario où l'objectif de valoriser 60% des matières organiques serait atteint et autour de 1,5 millions de tonnes dans le scénario optimal. À quoi bon détourner une matière si on ne peut la gérer dans une autre filière? Elle finira par être éliminée au terme d'un processus coûteux et inutile.

Le MDDEP doit aussi faire preuve de réalisme quant à la date d'entrée en vigueur d'une telle mesure d'interdiction. Non seulement les infrastructures de traitement devront-elles avoir la capacité d'accueillir toutes les matières organiques, mais les services de collecte devront avoir été implantés efficacement et les générateurs devront avoir eu le temps de développer de bonnes habitudes. En se basant sur l'expérience de la collecte

## PROJET – POUR DISCUSSION

sélective, il faut prévoir des campagnes intensives d'information et beaucoup de formation auprès des citoyens. La collecte sélective a été implantée au Québec dans les années 90 et encore tout récemment la qualité des matières recueillies laissait à désirer. Il faut éviter que des déchets se retrouvent dans le bac brun, ce qui risquerait d'entraîner une contamination des matières traitées et résulterait à leur élimination. En résumé, avant de bannir, le MDDEP doit mieux définir.

**Recommandation 7 : Waste Management recommande au MDDEP de procéder avec prudence à l'interdiction d'enfouir les matières organiques en développant, au préalable, un plan réaliste et détaillé qui assurera la capacité requise de traitement.**

Concernant l'intention du MDDEP d'exiger des garanties financières aux opérateurs d'installations de traitement des matières organiques, Waste Management appuie cette mesure. Notre entreprise encourage le MDDEP à aller plus loin et à assujettir toutes les installations de traitement des matières organiques au Processus d'évaluation et d'examen public des impacts sur l'environnement, qui inclut des audiences du BAPE. Bien qu'il s'agisse d'activités de valorisation, celles-ci sont susceptibles d'émettre des contaminants dans l'environnement et de générer des nuisances. Conséquemment, l'implantation de telles infrastructures devrait faire l'objet de consultations publiques, sur la base d'études d'impact.

**Recommandation 8 : Waste Management recommande que le MDDEP assujettisse toutes les installations de traitement des matières organiques au Processus d'évaluation et d'examen public des impacts sur l'environnement et qu'il exige de ses exploitants des garanties financières suffisantes pour couvrir toute intervention éventuellement requise.**

## Autres priorités d'intervention

Comme nous le disions d'entrée de jeu, à la lumière des résultats décrits dans le dernier bilan de Recyc-Québec, nous croyons que, outre les matières organiques, d'autres filières du système québécois de gestion des matières résiduelles méritent l'attention du gouvernement.

Certains éléments sont déjà compris dans les orientations gouvernementales, mais, selon nous, il existe clairement une disproportion entre les moyens mis à la disposition des municipalités pour s'attaquer à la gestion des matières organiques (650 millions \$) et les budgets alloués à toutes les autres initiatives (100 millions sur cinq ans).

### Réduire davantage à la source

Il nous apparaît que le MDDEP doit faire davantage pour la réduction des déchets à la source. S'il apparaît utopique de freiner la génération de déchets alors que l'on recommence à parler de croissance économique et démographique, il est cependant possible de ralentir cette production de matières résiduelles, en deçà de l'augmentation annuelle du PIB. Pour ce faire, la réduction à la source permettra sans aucun doute de diminuer les quantités de matières générées.

La réduction à la source est évidemment la plus verte des options de gestion des matières résiduelles. Waste Management propose deux solutions concrètes pour favoriser cette approche :

- un resserrement des exigences pour contrôler et réduire le suremballage ;
- une campagne massive d'information et d'éducation visant à influencer encore le comportement de la population consommatrice.

### Contrôle et réduction du suremballage

Au delà des initiatives qui ont cours dans les supermarchés d'alimentation pour nous inciter à transporter nos emplettes dans des sacs réutilisables, ce qui est louable en soit, il reste encore beaucoup à faire pour réduire le suremballage. Qui ne se rappelle pas de tous ces objets qu'on arrive difficilement à sortir de leur boîte ou de leur triple emballage lors du réveillon de Noël ? Qui ne s'est pas battu avec les nombreuses couches de plastique pour sortir une simple figurine pour enfants de son emballage ? Le gouvernement du Québec peut-il intervenir pour limiter ces abus ? Il doit à tout le moins se pencher sur la question et voir quels sont les leviers qu'il possède pour mettre fin à ce gaspillage.

**Recommandation 9 – Waste Management propose la mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les intervenants clés, dont ceux de l'industrie manufacturière pour apporter des solutions au problème du suremballage. Ce groupe pourrait, entre autres, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde.**

### Information et éducation de la population

Il est désolant de constater en 2010 qu'encore aujourd'hui des quantités importantes de matières facilement récupérables se retrouvent dans des sacs à ordures des citoyens alors que le service de collecte sélective est disponible. Il s'agit d'un phénomène important de gaspillage de matières qui retrouveraient une deuxième vie dans un centre où elles seraient triées et recyclées. Un changement de comportement doit continuer de s'opérer en vue d'augmenter le taux de mise en valeur des matières résiduelles. Ceci commande des efforts soutenus et répétés qui rapporteront des résultats à moyen et à long terme.

**Recommandation 10 – Waste Management suggère la tenue d'une campagne sans précédent d'éducation et de sensibilisation de la population en faveur d'habitudes de consommation prônant l'économie des ressources et une meilleure réutilisation de celles-ci.**

Une telle campagne massive doit être entreprise dès que possible. Elle nécessitera des investissements importants, mais elle abordera la situation de front et à la source, c'est-à-dire à l'étape de la consommation d'une ressource et à celle de la gestion.

Le plus bel exemple qui puisse être cité pour démontrer que des comportements de la population peuvent être modifiés, à condition qu'on y investisse les efforts requis, est sans doute celui de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans son combat contre la conduite en état d'ébriété. La SAAQ a investi des montants substantiels depuis plusieurs années et elle continue ses efforts encore aujourd'hui en vue de rappeler son message car il s'agit d'un combat perpétuel. Et leur persistance a porté fruit, même si des efforts seront toujours nécessaires. Il en est ainsi pour la gestion des matières résiduelles où des efforts soutenus et répétés doivent se poursuivre sans arrêt.

En plus d'une campagne d'information, des programmes d'éducation spécifiques touchant l'économie des ressources et une saine gestion des matières résiduelles devraient être conçues à l'intention des élèves des niveaux primaire et secondaire. Les fonds nécessaires à ces campagnes d'information et d'éducation pourraient être puisés à même le fonds créé par les redevances exigibles à l'élimination des matières résiduelles.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Soutien au secteur ICI et encadrement des résidus CRD

Tout comme la récupération des matières putrescibles, la récupération dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) doit faire l'objet d'une attention particulière et des efforts importants doivent être déployés pour permettre au Québec d'atteindre son objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par habitant. En 2008, selon le bilan de Recyc-Québec, le taux de récupération en provenance des ICI a atteint 53%. Des efforts additionnels devraient être déployés car c'est ce secteur qui génère le plus de matières résiduelles (41% en 2008) et envoie le plus à l'élimination (45% en 2008).

Les centres commerciaux, les restaurants et les grandes industries produisent des quantités importantes de matières résiduelles. Si les plus grandes entreprises ont la capacité et les moyens de se doter d'un système de gestion environnementale incluant un programme de récupération et de valorisation des matières résiduelles, ce n'est pas le cas pour les petits commerces et les PME. La plupart des propriétaires et gestionnaires de PME sont généralement enclins à faire les efforts nécessaires pour améliorer leur performance en matière de réduction et de valorisation des matières résiduelles. Par contre, la vertu ne suffit pas et les coûts associés à ces efforts sont généralement suffisamment élevés pour décourager toute initiative. Ce secteur a donc besoin d'un soutien pour améliorer sa performance de valorisation.

### Une aide concrète pour les ICI

A notre avis, il faut aussi aller plus loin que des programmes de reconnaissance comme *ICI on Recyc* et développer davantage l'aide à ces secteurs. La *Table de récupération hors foyer* agit déjà concrètement à cet effet. Plusieurs éléments de ce programme doivent être disponibles pour les entreprises d'un plus grand nombre de secteurs de l'activité économique, tel que des :

- Programmes d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération et le soutien à l'implantation, et ;
- Programmes d'aide financière pour l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'entreprises et d'établissements uniquement desservis par la collecte des déchets.

Les sommes nécessaires à ces programmes d'aide devraient être puisées dans le fonds provenant des redevances à l'enfouissement, fonds qui représente environ 60 millions de dollars. Pour les industries, les commerces et les institutions cela serait un juste retour des choses puisque qu'ils paient actuellement environ 29 millions de dollars en redevances et ne reçoivent aucun service ni aucune aide de l'État.

## PROJET – POUR DISCUSSION

**Recommandation 11– Waste Management suggère qu'une partie des fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit destinée aux industries, commerces et institutions (ICI) pour les soutenir dans leurs efforts de réduction et de valorisation.**

Par ailleurs, de nombreux professionnels qui logent dans des édifices commerciaux souhaitent doter leurs bureaux de plans de gestion de matières résiduelles mais ne peuvent les mettre en œuvre puisqu'ils se heurtent souvent au refus du propriétaire de l'immeuble de les accommoder.

**Recommandation 12 – Waste Management croit qu'il est nécessaire d'intervenir auprès des promoteurs immobiliers et des gestionnaires de tours à bureaux et suggère qu'ils aient dorénavant l'obligation de fournir les équipements requis pour la récupération des matières valorisables afin que les nouvelles constructions comprennent des aires prévues à cet effet.**

D'autre part, le MDDEP entend informer les municipalités des moyens mis à leur disposition pour gérer les matières résiduelles des ICI et CRD dans le cadre de l'action 23. Compte tenu des taux de mise en valeur enregistrés en 2008 par les secteurs ICI (53%) et CRD (74%) qui surpassent nettement celui du secteur municipal (36%), il nous apparaît inopportun de confier aux municipalités des responsabilités additionnelles de supervision ou de coordination des activités de gestion des matières résiduelles des industries et des commerces, à moins que ceux-ci en fassent la demande. C'est d'ailleurs dans ces termes que le BAPE a exprimé un avis au MDDEP dans le cadre de son mandat d'enquête et d'audiences publiques sur le projet de notre entreprise, à Sainte-Sophie en 2009.

*« La commission d'enquête est d'avis que l'accroissement de la responsabilité des MRC pour inclure la gestion des matières résiduelles de tous les secteurs de production n'est pas opportun. Par contre, elle estime que le gouvernement, de concert avec les MRC et Recyc-Québec, devrait élaborer des stratégies particulières visant les petites entreprises et les commerces qui ne bénéficient pas actuellement d'un service de récupération des matières résiduelles ».*

**Recommandation 13 : Waste Management recommande au MDDEP de limiter le rôle de gestion des matières résiduelles des municipalités au secteur résidentiel, qui relève directement de leur mandat.**

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Un encadrement nécessaire pour les résidus CRD

La disparition progressive des dépôts de matériaux secs et l'augmentation des tarifs dans les lieux d'enfouissement attribuables aux nouvelles exigences réglementaires ont favorisé une augmentation importante du taux de récupération des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Ce secteur d'activités est le plus performant avec l'atteinte d'un taux de valorisation de 74% en 2008, selon le Bilan de Recyc-Québec. Cette forte demande pour la récupération des résidus CRD a contribué à l'émergence de plusieurs entreprises de récupération de matériaux secs.

Si, à priori, cela peut sembler être une bonne nouvelle, le MDDEP doit néanmoins s'assurer de resserrer les exigences à l'égard de ces activités de récupération. Il se trouve à l'heure actuelle des entreprises qui accumulent et empilent des quantités phénoménales de résidus CRD sur leur terrain à un rythme beaucoup plus grand que leur capacité de traitement en vue d'écouler les matériaux reconditionnés. On peut se demander, dans certains cas, si les dépôts de matériaux secs, en principe abolis, n'ont tout simplement pas été remplacés par des pratiques d'empilement des matériaux secs. Le MDDEP doit mieux encadrer cette pratique, notamment par des normes sévères pour contrôler les écoulements et les nuisances visuelles et pour exiger des garanties financières plus importantes afin d'éviter au Trésor public les frais de nettoyage d'un terrain advenant une faillite.

**Recommandation 14 – Waste Management suggère au MDDEP de resserrer l'encadrement des activités des entreprises de récupération de matériaux secs. Il devrait notamment exiger des garanties financières représentatives des activités exercées par ces entreprises pour couvrir les frais de nettoyage du terrain en cas de faillite.**

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Se donner les moyens de réussir

En annonçant en novembre 2009 le projet de nouvelle politique de gestion des matières résiduelles, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Line Beauchamp, a lancé un grand défi à tous les acteurs de la société québécoise : mettre fin au gaspillage des ressources. Pour ce faire, le MDDEP mise sur l'adoption de nouveaux comportements individuels et collectifs pour réduire à la source la production de déchets et sur une plus grande discipline de tous et chacun pour l'acheminement des matières vers la filière de traitement la plus appropriée. Tous sont interpellés, du manufacturier producteur de biens, au consommateur que nous sommes tous, aux entreprises de gestion des matières résiduelles comme Waste Management.

En prévoyant consacrer plus de 700 millions de dollars à son Plan d'action 2010-2015, dans un contexte où les finances publiques sont précaires et les besoins en santé, en éducation et en transport collectif sont criants, le gouvernement démontre qu'il est déterminé à ce que le Québec améliore la gestion des matières résiduelles sur son territoire. En tant que leader nord-américain de ce domaine d'activités, Waste Management est stimulé à l'idée d'œuvrer dans ce domaine en pleine effervescence technologique et d'apporter son expérience opérationnelle pour une implantation efficace et réussie de nouveaux procédés.

Notre entreprise a réalisé différentes alliances stratégiques afin de développer et d'appuyer de nouvelles technologies de gestion des matières organiques et d'en extraire de l'énergie. Waste Management est en mesure d'offrir des procédés de compostage et de bio-méthanisation qui sont pour l'instant les seules méthodes reconnues par le nouveau projet de politique pour gérer les matières organiques de la province. Nous sommes cependant d'avis que le MDDEP doit faire preuve de flexibilité à l'égard d'autres technologies et procédés thermiques permettant de mettre en valeur les matières organiques. Une telle souplesse à l'égard des moyens est nécessaire pour stimuler l'innovation technologique et favoriser une gestion efficace des matières résiduelles. L'assurance d'obtenir des débouchés pour une matière valorisée doit guider les choix du MDDEP, sans quoi l'atteinte de l'objectif de mettre fin au gaspillage est vouée à l'échec.

Le MDDEP doit également faire une plus grande place au secteur privé, détenteur de savoir et de technologies. Le financement inéquitable des projets émanant de promoteurs publics découragera les entrepreneurs issus du secteur privé d'investir. Le Québec a besoin de capitaux privés et devrait s'assurer de créer un environnement propice à des investissements.

## PROJET – POUR DISCUSSION

De nouvelles technologies prometteuses sont appelées à être implantées au cours des prochaines décennies. Waste Management souhaite faire partie des promoteurs qui mettront en place ces nouvelles installations. Il est prévisible que ces nouvelles infrastructures feront l'objet d'expérimentation et d'ajustement avant d'offrir le rendement optimal espéré. Il y a donc lieu pour le MDDEP de bien gérer les attentes du public et de procéder graduellement, en fonction des performances qui seront constatées au fur et à mesure de l'implantation de nouvelles installations. Dans ce contexte, il est fondamental de bien définir un plan d'action réaliste avant de bannir les matières organiques des lieux d'enfouissement, aujourd'hui sécuritaires et générateurs d'énergie utile à la communauté. Il est important de le rappeler, à eux seuls, les lieux d'enfouissement desservant le grand Montréal produisent l'équivalent de 40 mégawatts d'électricité. Avant de déplacer massivement les matières qui sont actuellement gérées de façon efficace dans des installations à sécurité optimale, le MDDEP doit avoir l'absolue certitude qu'il obtiendra un gain environnemental.

Il nous apparaît donc prioritaire pour le MDDEP de réaliser dans les meilleurs délais une analyse du cycle de vie de la gestion des matières résiduelles et d'y inclure une étude sur les technologies de mise en valeur, comme la bio-méthanisation et autres procédés. Ce faisant, les autorités pourront faire des choix en toute connaissance de cause, avec l'assurance d'utiliser de façon optimale les fonds dont elles disposent. Il est également fondamental d'obtenir et de conserver la confiance de la population lors de la mise en place de ces nouvelles technologies, ce pourquoi un examen public des projets est nécessaire au terme de l'évaluation des impacts sur l'environnement. Une révision des projets par le BAPE est incontournable puisqu'il permettrait au public d'obtenir toutes les informations pertinentes et de formuler des recommandations pour une meilleure intégration dans les communautés d'accueil.

Waste Management espère que son intervention dans le cadre de cette consultation apporte un éclairage utile et que notre entreprise pourra contribuer à la mise en œuvre des nouvelles actions proposées par le MDDEP. Waste Management désire assurer le MDDEP de la collaboration et de la disponibilité de ses experts pour approfondir des éléments soulevés dans ce mémoire.

## PROJET – POUR DISCUSSION

### Sommaire des recommandations

**Recommandation 1 :** Waste Management recommande au MDDEP de réaliser dans les meilleurs délais une analyse du cycle de vie de la gestion des matières résiduelles et d'y inclure une étude sur l'efficacité des technologies disponibles pour éclairer le choix des autorités municipales. Cette analyse du cycle de vie devrait être publiée avant que ne soit délivrée toute autorisation de construction d'une installation de bio-méthanisation.

**Recommandation 2 :** Waste Management recommande au MDDEP d'accorder la même reconnaissance aux procédés de traitement thermique qu'aux procédés biologiques comme étant des activités de valorisation lorsque ceux-ci permettent de substituer un combustible fossile.

**Recommandation 3 :** Waste Management recommande au MDDEP d'assurer un financement équitable des projets de traitement des matières organiques, sans égard au caractère public ou privé du promoteur, et ce afin d'assurer un environnement concurrentiel sain.

**Recommandation 4 :** Waste Management recommande au MDDEP de repousser au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de 9,50\$ afin d'éviter les impacts budgétaires non planifiés sur la clientèle qui devra assumer de nouveaux coûts d'importance.

**Recommandation 5 :** Waste Management recommande au MDDEP de prélever les taxes d'élimination directement au poste de transbordement afin d'empêcher l'exportation des déchets à l'extérieur de la province.

**Recommandation 6 :** Waste Management recommande au MDDEP de faire réaliser à la source le contrôle des déchets avant que ceux-ci ne soient acheminés vers les lieux d'enfouissement afin d'éviter que ne soient éliminées des matières recyclables comme le papier et le carton.

**Recommandation 7 :** Waste Management recommande au MDDEP de procéder avec prudence à l'interdiction d'enfouir les matières organiques en développant, au préalable, un plan réaliste et détaillé qui assurera la capacité requise de traitement.

PROJET – POUR DISCUSSION

**Recommandation 8 :** Waste Management recommande que le MDDEP assujettisse toutes les installations de traitement des matières organiques au Processus d'évaluation et d'examen public des impacts sur l'environnement et qu'il exige de ses exploitants des garanties financières suffisantes pour couvrir toute intervention éventuellement requise.

**Recommandation 9 –** Waste Management propose la mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les intervenants clés, dont ceux de l'industrie manufacturière, pour apporter des solutions au problème du suremballage. Ce groupe pourrait, entre autres, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde.

**Recommandation 10 –** Waste Management suggère la tenue d'une campagne sans précédent d'éducation et de sensibilisation de la population en faveur d'habitudes de consommation prônant l'économie des ressources et une meilleure réutilisation de celles-ci.

**Recommandation 11–** Waste Management suggère qu'une partie des fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit destinée aux industries, commerces et institutions (ICI) pour les soutenir dans leurs efforts de réduction et de valorisation.

**Recommandation 12 –** Waste Management croit qu'il est nécessaire d'intervenir auprès des promoteurs immobiliers et des gestionnaires de tours à bureaux et suggère qu'ils aient dorénavant l'obligation de fournir les équipements requis pour la récupération des matières valorisables afin que les nouvelles constructions comprennent des aires prévues à cet effet.

**Recommandation 13 :** Waste Management recommande au MDDEP de limiter le rôle de gestion des matières résiduelles des municipalités au secteur résidentiel, qui relève directement de leur mandat.

**Recommandation 14 –** Waste Management suggère au MDDEP de resserrer l'encadrement des activités des entreprises de récupération de matériaux secs. Il devrait notamment exiger des garanties financières représentatives des activités exercées par ces entreprises pour couvrir les frais de nettoyage du terrain en cas de faillite.